

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK2319273A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration pénitentiaire, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2023 susvisé est remplacé par :

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
FO Justice (4 sièges)	M. Emmanuel BAUDIN M. Emmanuel GUIMARAES M. Yoan KARAR M. Paul BONO	M. Christophe CHAVANNE M. Samuel DEHONDT M. Jérémy JEANNIOT Mme Séverine BRUNOVIC
UFAP UNSa Justice (4 sièges)	M. Luciano DUCCESCHI M. Alexandre CABY Mme Coralie FLAUGNATTI M. Jean-Marc BERTRAND	M. Maxime COUSTIE M. Jean-Louis PICORNELL M. Pascal LAMBERT M. Loïc DELBROC
CGT (1 siège)	M. Samuel GAUTHIER	M. Benjamin BONS
SPS (1 siège)	M. Frédéric BESCON	Mme Estelle ECKSTEIN

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 11 juillet 2023.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/Le directeur de l'administration pénitentiaire,

M ETIENVRE

